



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de Police N°24/2021 (ST) du 06 avril 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société CHATELAIN

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil pour la réparation d'une conduite cassée de réseaux
télécoms située face au N°78 du Bd Pasteur.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Des travaux de génie civile pour la réparation d'une conduite
cassée de réseaux télécoms seront réalisés à compter du
vendredi 09 avril 2021 et pour une durée de 08 jours face au N°
78 du Bd Pasteur.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée.
En aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus
BHNS-Ligne A sauf accord express du STAD.*

ARTICLE 3

La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE 4

Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux

ARTICLE 5

*La société CHATELAIN exécutera les travaux et se chargera de
la mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 6

*La société CHATELAIN domiciliée 19 rue de la Gare 62147
Hermies
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 06 avril 2021

*Le Maire,
Maryline Lucas*



Circuler <input type="checkbox"/>		Stationner <input checked="" type="checkbox"/>		Dépasser <input type="checkbox"/>	
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input type="checkbox"/>	
poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input type="checkbox"/>	
Vitesse limitée à : km/h					
Itinéraire de déviation (à préciser par zone) :					
Autres prescriptions :					
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :					
Le demandeur <input type="checkbox"/>		Une entreprise spécialité <input type="checkbox"/>			
Nom :		Prénom :			
Dénomination :		Représenté par :			
Adresse - Numéro :		Extension :		Nom de la voie :	
Code postal :		Localité :		Pays :	
Téléphone :		Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel :		@			
Pièces jointes à la demande					
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :					
Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers <input type="checkbox"/>					
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème <input type="checkbox"/>		Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème <input type="checkbox"/>		Schéma de signalisation <input type="checkbox"/>	
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème <input type="checkbox"/>					
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>					
Fait à ... Le 01/04/2021					
Nom : PETIT		Prénom : JEREMY		Qualité : AIDE CONDUCTEUR DE TRAVAUX	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit le droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

